

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 28 août 2025, à 9h35, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette (par TEAMS) et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et greffier adjoint, et madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Changement de lieu de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

25-08-210 1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19), les soussignés, membres du conseil municipal de la Ville de Richelieu, étant tous présents, le 28 août 2025 à 9h30, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à l'exception de madame Tania Ann Blanchette présente par TEAMS, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Changement de lieu de la séance du 2 septembre 2025
4. Période de questions
5. Levée de la séance

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et unanimement résolu que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adoptée.

25-08-211 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

25-08-212 3. CHANGEMENT DE LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-11-260 adoptée le 4 novembre 2024 établissant le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la Ville de Richelieu 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil siège à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu à Richelieu;

CONSIDÉRANT la popularité de la séance du 12 août 2025 où plusieurs personnes n'ont pu assister à la séance ordinaire faute de place en raison de la capacité permise;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de changer le lieu de la séance ordinaire du conseil du 2 septembre 2025 afin qu'elle se tienne au Centre communautaire Amédée-Ostiguy situé au 110, 7e Avenue à Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement :

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Richelieu de façon à changer le lieu pour la tenue de la séance du conseil du 2 septembre 2025 au Centre communautaire Amédée-Ostiguy situé au 110, 7e Avenue Richelieu;

DE PROCÉDER à l'affichage d'un avis conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

28-08-213

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 9h36.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier adjoint

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.